



Communiqué de presse, Toulouse, le 17 mars 2025

## **Droit animalier : l'Université Toulouse Capitole et l'École nationale vétérinaire de Toulouse signent une convention partenariale**

Le lundi 24 mars 2025, l'Université Toulouse Capitole et l'École nationale vétérinaire de Toulouse signeront une convention partenariale qui vise à développer des liens entre les disciplines juridiques et vétérinaires, à la hauteur des enjeux majeurs actuels. Ce partenariat se concrétise d'ores et déjà par la collaboration des deux entités dans le cadre d'un diplôme universitaire en « droit animalier », dont la première rentrée se fera à cette même date. A terme, cette convention permettra des enseignements croisés au sein de ces établissements d'enseignement supérieur, mais aussi des collaborations scientifiques.

Pour assister à cet événement le lundi 24 mars 2025 à 12h, merci de vous signaler par retour de mail.

A l'heure des Assises régionales de la maltraitance animale - organisées par la cour d'appel de Toulouse, l'ENVT et l'ENM, avec la participation de l'UT Capitole - qui se déroulent le 17 mars 2025 à Toulouse, ces deux établissements publics souhaitent renforcer leurs liens partenariaux sur le volet de l'enseignement, mais aussi de la recherche.

### **Un diplôme universitaire (DU) qui organise sa première rentrée**

Cette collaboration étroite entre l'UT Capitole et l'ENVT se concrétise dès à présent par la création récente d'un DU dédié à la question du « droit animalier », géré par le service responsable de la formation professionnelle au sein de l'université (EEDU). Cette formation diplômante, dont les 128 heures d'enseignement sont réparties sur 5 mois, est la première à ouvrir ses portes sur cette thématique en Occitanie. La responsabilité pédagogique de ce DU est assurée par Romy Sutra, maître de conférences à l'École de droit de Toulouse, composante de l'Université Toulouse Capitole co-porteuse de la convention partenariale.

### **Un contexte porteur pour le droit de l'animal et la protection de la biodiversité**

Cette signature de convention intervient dans un climat propice aux initiatives liées aux réflexions et actions juridiques en faveur des animaux. En effet, le 17 février 2025 était officiellement proclamée la Déclaration européenne des droits de l'animal, un texte qui résulte d'une démarche entreprise par un collectif d'universitaires. Non contraignante, mais ayant une haute portée symbolique, cette déclaration conçue en 14 articles, a pour vocation d'assurer une meilleure protection des animaux en Europe.

### **Une mutualisation de compétences pluridisciplinaires au service du bien commun**

Cette convention de partenariat entre l'UT Capitole et l'ENVT aura pour objectif principal de mettre en commun les compétences spécifiques et les expertises reconnues des deux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cet accord permettra aux enseignants de l'UT Capitole d'intervenir au sein de cursus dispensés à l'ENVT et inversement. Les événements scientifiques portés par les deux entités seront également ouverts à des collaborations étroites, lorsque les sujets révéleront des intérêts communs. Cette collaboration continue de placer Toulouse au cœur des évolutions majeures en matière de lutte contre la maltraitance animale et les atteintes à l'environnement sur le territoire national, mais aussi à l'international.

### **Contacts presse :**

Simon Leveque - Université Toulouse Capitole - [simon.leveque@ut-capitole.fr](mailto:simon.leveque@ut-capitole.fr) / 06 21 27 81 88

Romy Sutra - École de droit de Toulouse - [romy.sutra@ut-capitole.fr](mailto:romy.sutra@ut-capitole.fr)